

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PRATIQUE INFIRMIÈRE SPÉCIALISÉE

Directives pour le mémoire de Master 2020

La désignation des fonctions et des titres dans le présent document s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Le mémoire de la Maîtrise universitaire ès Sciences en pratique infirmière spécialisée (MScIPS) de 30 ECTS consiste en la réalisation d'une étude du type *case report*, laquelle est décrite dans un rapport désigné sous le nom de mémoire et qui fait l'objet d'une défense orale. Le mémoire est un travail personnel et individuel.

Objectifs

Le mémoire de Master vise à apprécier le processus de réflexion clinique de l'étudiant IPS, sa capacité à effectuer une revue approfondie de la littérature et à analyser et communiquer scientifiquement l'ensemble d'une situation clinique complexe dans son contexte d'application réel, dans le champ de l'orientation de l'étudiant.

Encadrement

L'encadrement du travail de mémoire est assuré par le responsable de la formation clinique à l'IUFRS (en tant que directeur de mémoire) et par le médecin référent.

Périmètre du travail de mémoire

Le travail de mémoire de 30 ECTS est intégré au plan d'études de la seconde année du cursus du MScIPS. Il comprend les éléments suivants :

- **Module « préparation au mémoire de Master » :**
Ce module de 9 ECTS réunit les enseignements « revues systématiques et lignes directrices spécialisées », « évaluation clinique/paraclinique spécialisée » et « tutorat de lectures dirigées ».
- **Module « mémoire de Master » :**
Ce module de 21 ECTS comprend le dernier stage de pratique dans le domaine d'orientation de l'étudiant (Stage III: Consolidation) ainsi que la finalisation du travail de mémoire.

Dans le cadre de ce travail, un cas clinique complexe est identifié dans le domaine de l'orientation de l'étudiant. Ce cas présente plusieurs éléments mis en interrelation et en rétroaction au cours de l'épisode de soins. Les éléments qui doivent être présents sont :

- La situation clinique d'un patient atteint d'une maladie associée au domaine de l'orientation de l'étudiant, liée à des antécédents d'une autre maladie ou à une phase particulière du cycle de vie, en intégrant le contexte social et/ou l'impact sur les membres de la famille.
- Un plan thérapeutique incluant des dimensions biopsychosociales
- Un mode de prestation de soins incluant des relations interprofessionnelles.

Le choix de la situation clinique doit être approuvé par le responsable IUFRS de la formation clinique (directeur de mémoire) et par le médecin référent.

Ce travail ne tombe pas sous la LRH (Loi relative à la recherche sur l'être humain).

Dans son travail de mémoire, l'étudiant doit démontrer :

A. Son processus de raisonnement clinique sur les problèmes de santé présentés par le patient, soit :

- Décrire les problèmes de santé du patient

- Proposer un diagnostic différentiel
- Interpréter les résultats des tests paracliniques obtenus
- Établir des hypothèses diagnostiques
- Déterminer les soins médicaux, pharmacologiques et thérapeutiques ainsi que les soins infirmiers requis par l'état du patient.

B. Ses connaissances scientifiques sur les problèmes de santé présentés par le patient, soit :

- Présenter les données épidémiologiques concernant ces problèmes ainsi que leurs conséquences bio-psycho-sociales et sanitaires;
- Établir les liens entre ces problèmes de santé et les antécédents d'une autre maladie ou une phase particulière du cycle de vie;
- Décrire l'impact de la maladie sur la santé et la dynamique familiale;
- Exposer les liens d'interaction et de rétroaction existant entre ces éléments.

C. Ses connaissances scientifiques sur les dimensions du plan thérapeutique incluant les dimensions biopsychosociales, soit :

- Décrire les tendances émergentes sur l'ensemble des approches thérapeutiques fondées sur les résultats de recherche disponibles en sciences infirmières et médicales;
- Évaluer l'adéquation entre les résultats probants appliqués dans la situation clinique et ceux décrits dans les preuves scientifiques;
- Identifier les facteurs en présence influençant l'application des résultats probants dans la situation clinique;
- Exposer une dimension éthique émanant de cette situation.

D. Sa compréhension du mode de prestation de soins et des caractéristiques de la collaboration interprofessionnelle, soit :

- Apprécier les caractéristiques du mode de prestation de soins en vigueur pour cette clientèle à partir des guides de pratique clinique disponibles;
- Exposer les caractéristiques des mécanismes de fonctionnement de la collaboration interprofessionnelle à partir de la littérature sur le sujet;
- Proposer des pistes de consolidation ou d'amélioration dans une perspective d'amélioration constante des soins;
- Exposer une réflexion sur les facteurs favorisant une étendue de pratique optimale de l'IPS.

Format du travail de mémoire

Le mémoire de Master doit contenir les éléments suivants :

- **Page titre**
indiquant le titre du mémoire de Master, le nom et prénom de l'étudiant, le nom, prénom et titre du directeur de mémoire, le nom et le prénom du médecin référent, ainsi que la mention « médecin référent ».
- **Composition du Jury de mémoire**
- **Table des matières**
- **Liste des tableaux et liste des figures** par ordre d'apparition dans le texte
- **Résumé** (abstract) d'une page avec des **mots-clés** à la fin (maximum 5).
- **Introduction** situant le contexte et les objectifs de la présentation du cas
- **Description du cas**
- **Approfondissement sur les éléments cliniques**
Contexte épidémiologique, liens avec les antécédents, impact sur la situation sociale
- **Approfondissement sur les éléments thérapeutiques**

État des connaissances, données probantes en lien avec le cas, lien avec la situation concrète, dimension éthique

- **Approfondissement sur la pratique infirmière spécialisée**

Mise en lumière des éléments d'interprofessionnalité, de qualité des soins, et du mode de prestation pour la clientèle illustrée par le cas.

Perspectives d'amélioration des soins, réflexion sur une pratique optimale de prise en charge par l'IPS.

- **Conclusion**

Nombre de pages : minimum 10 et maximum 15 (5000 mots), bibliographie exclue.

Le mémoire est rédigé en français ; il peut être rédigé en anglais avec l'accord du Directeur de mémoire et du médecin référent.

Le mode de présentation Vancouver pour les citations et références est exigé (<https://www.bium.ch/guide-vancouver>).

Évaluation du travail de mémoire

Le mémoire de Master est évalué par un Jury de mémoire composé du responsable IUFRS de la formation clinique (directeur de mémoire, titulaire d'un doctorat), du médecin référent des stages dans le domaine d'orientation ainsi que d'un expert dans le champ de pratique infirmière avancée.

Le travail est évalué sous l'angle de la pertinence du travail de réflexion clinique, de la qualité scientifique incluant la logique, la cohérence et la synthèse des connaissances ainsi que de la qualité du travail écrit.

Une défense orale prend la forme d'une présentation puis discussion en présence de l'expert et du directeur, dans une session publique. Le Directeur du mémoire de Master est président du jury. Il préside la séance. Outre le temps de délibération prévu pour les membres du Jury de mémoire, l'étudiant dispose de 30 minutes pour présenter son travail et de 30 minutes pour échanger avec les membres de son Jury.

Les conditions de réussite du mémoire sont décrites à l'article 13 du Règlement du MScIPS.

L'étudiant est soumis au secret professionnel ainsi qu'aux règles de la confidentialité.

Mesures particulières

En cas d'incompatibilité grave ou d'un autre problème survenant entre l'étudiant et le directeur du mémoire de Master ou entre l'étudiant et un médecin référent, le comité directeur du MScIPS entend les deux parties et décide des mesures à prendre. Il informe le Décanat de la FBM.

Propriété intellectuelle

L'utilisation et la publication des travaux des étudiants, notamment de leur mémoire de Master, sont définies dans les accords passés entre l'étudiant et les personnes impliquées (directeur du mémoire, médecin référent, enseignants et représentants des milieux de soins).

Demeurent réservées les dispositions de l'Université de Lausanne.